



Y a-t-il un échappatoire pour permettre aux clients de discothèques de fumer ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 25 novembre 2007

Y a-t-il un échappatoire pour permettre aux clients de discothèques de fumer ?

Réponse :

Les discothèques peuvent réserver aux fumeurs des salles conformes aux prescriptions des articles [R. 3511-3](#) et suivants du code de la santé publique, et cela dans le stricte respect de la réglementation en vigueur.

Les échappatoires auxquels vous faites allusion (club privé) pourraient paraître une plaisanterie s'ils ne risquaient pas d'entraîner des conséquences graves et des dépenses inutiles pour ceux qui auraient la naïveté de croire à cette supercherie.